

# Commune d'Auger-Saint-Vincent

2, rue du Raguet 60800 - Tél./Fax 03 44 59 16 58

## **Compte-rendu du Conseil Municipal** **Séance du mercredi 11 avril 2018**

***Etaient présents :***

**Présents :**

F.Dalongeville, V.Joly, P.Lamoureux, Nadine Lemoine, Francis Meunier, A. Martin, S.Derriche, Gérard Kersmaker, Laurence Cohen-Carraud, Laurent Desmet, Jean-Paul Nuyttens, Sylviane Mierlot, Yannick Herbain, D.Herbain.

**Excusés :** F.mommelé.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** 06/04/2018

**Secrétaire de séance :** Yannick HERBAIN

### **1/ Vote du Compte de gestion 2017**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Considérant que toutes les opérations sont conformes.

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;  
Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié  
Conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **2/ Vote du compte administratif 2017**

# Commune d'Auger-Saint-Vincent

2, rue du Raguet 60800 - Tél./Fax 03 44 59 16 58

Madame VIAL PIDEMONT Virginie, Secrétaire, présente le compte administratif 2017. Le Compte administratif 2017 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 72 228.72 Euros et fait apparaître un solde d'exécution négatif de la section d'investissement de 10 750.18 Euros.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire sort de la salle du conseil pendant la délibération.

Le compte administratif 2017 est approuvé à l'unanimité.

### **3/ Affectation du résultat 2017**

Le Compte administratif et le Compte de Gestion 2017 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 72 228.72 euros (soixante-douze mille deux cent vingt-huit euros et 72cts).

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution négatif de la section d'investissement, s'élevant à la somme de 10 750.18€ (dix mille sept cent cinquante euros et 18cts).

**Décide** sur proposition de Mr le Maire d'affecter au budget primitif le résultat comme suit :

- Report en section d'investissement	
Ligne 001 en dépenses	10 750.18 <b>Euros</b>
- Report en section de fonctionnement	
Ligne 002 en recettes	72 228.72 <b>Euros</b>

### **4/ Vote des taxes locales**

Après un long débat au sein du conseil municipal au cours duquel ont été abordés différents points comme la présentation de la trajectoire financière de la commune, de la fin de dispositif d'Etat comme les contrats aidés qui impacte le budget communal (le contrat du garde champêtre était un contrat aidé ce qui permettait de disposer d'une aide d'environ 14 000 euros/an), de l'évolution des dotations publiques et de la suppression de la taxe d'habitation, des différents projets structurants en cours, le Maire explique qu'il est nécessaire de recouvrer de nouvelles recettes, notamment en augmentant les taxes locales certes mais de façon modérée (6.3%).

Soit :

Taxe d'Habitation : 18.00 contre 16,89 en 2017

Taxe Foncière : 15.64 contre 14,68 en 2017

Taxe Foncière non bâti : 33.42 contre 31,36 en 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité. Avec 14 Voix pour.

### **5/ Vote du budget 2018**

# Commune d'Auger-Saint-Vincent

2, rue du Raguet 60800 - Tél./Fax 03 44 59 16 58

Le Maire explique au conseil municipal que les principales actions d'investissements cette année sont la poursuite des études d'assainissement; l'étude du réseau de chaleur; le lancement du Plan Local d'Urbanisme.

Outre l'entretien quotidien de la commune, le maire souligne l'importance qu'a prise à présent la Journée citoyenne qui représente chaque année un niveau d'engagement bénévole remarquable.

Un échange s'ouvre à l'initiative de Nadine Lemoine sur le bien fondé des choix municipaux et la possibilité de réaliser d'autres projets comme le chantier Concordia par exemple. Après avoir rappelé que les marges de manœuvre de la commune sont très limitées financièrement, le maire propose qu'une fois par trimestre une information sur le budget soit faite en conseil municipal.

Pour 2018, les dépenses et recettes s'équilibrent de la façon suivante :

**464 882 €** pour la section de fonctionnement

**94 130 €** pour la section d'investissement

**Budget assainissement fonctionnement : 5 000€**

**Budget assainissement investissement : 249 560€**

## 6/ Questions diverses

**Journée citoyenne.** Véronique Joly indique au conseil que la date retenue pour la journée citoyenne est le samedi 21 avril 2018.

**Eglise.** Véronique Joly explique au conseil qu'une réunion de travail a été organisée avec la Fondation du Patrimoine dans le cadre des travaux envisagés sur l'église. La Région Hauts de France vient en effet de lancer un programme de financement pour les édifices non classés. Un dossier doit être monté en lien avec la Fondation.

**Rue du Noyer.** Francis Meunier indique qu'il est nécessaire d'adresser un courrier aux personnes qui réalisent des travaux chez eux car des dégradations ont été constatées dans les espaces verts à proximité. Patrick Lamoureux va s'en charger.

**Eclairage Villeneuve.** Gérard Kersmaker indique qu'un éclairage public est défectueux à Villeneuve. La Sicae doit intervenir pour le réparer.

**Repas des anciens.** Sabrina Derriche indique que le repas des anciens se déroulera le dimanche 22 avril 2018. Comme d'habitude, les jeunes étudiants de la commune seront au service. 56 personnes sont attendues.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève le conseil à 21h50.

Le Maire, Fabrice Dalongeville